

# PASS CULTURE

Le Pass Culture permet de connaître et d'accéder à l'offre culturelle autour de soi en quelques clics dès 15 ans. A partir de 17 ans, le jeune a un crédit de 50 € et enfin l'application est créditée de 150 euros à ses 18 ans depuis le 1er mars 2025. Un bonus de 50 € pourra être attribué au jeune en situation de handicap ou en fonction de son quotient familial. L'inscription se fait sur le site ou sur l'application smartphone.

<https://pass.culture.fr/>

**Ministère de la Culture :**

182 rue Saint-Honoré

75001 - Paris

<https://www.culture.gouv.fr>